

Déclaration liminaire au CT central des DDI du 2 juin 2022

Solidaires Fonction Publique tient à rappeler qu'avec les autres organisations syndicales, nous avons dénoncé la communication tardive des documents devant être examinés à l'occasion du CT extraordinaire convoqué initialement le 24 mai 2022. La demande consistait donc un report de la réunion du 24 mai pour avoir le temps d'étudier les documents.

L'administration seule a décidé de reconvoquer les représentant-es du personnel pour une réunion de repli le 2 juin, considérant la demande de report comme un boycott de celle du 24 mai 2022. Nous demandons que le délai de transmission des documents prévu dans le RI de cette instance soit respecté afin que nous ayons le temps nécessaire à la préparation et à la consultation.

Ce Comité Technique est convoqué avec comme point à l'ordre du jour l'arrêté instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer. Solidaires FP était intervenu pour regretter que le processus électoral commence par un recueil de données fait sans aucune sécurisation (simple fichier Excel) et de plus, avec une menace totalement infondée de ne pas pouvoir participer aux élections, donc de ne pas pouvoir s'y présenter également.

Solidaires FP souhaite également dénoncer ici la décision brutale et injuste actant « la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par le transfert de compétences du ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) ». Une décision prise lors d'une réunion interministérielle tenue la 10 mai 2022 au cabinet du Premier Ministre.

Le transfert des compétences et de 60 ETP de la DGCCRF a été annoncé pour le 1er janvier 2023. Ces éléments ont d'ailleurs été rappelés à la fédération Solidaires aux Finances par la Secrétaire Générale de Bercy et la Directrice Générale de la CCRF lors d'une réunion le 1^{er} juin 2022.

Ces déclarations datant d'hier sont contredites dès ce matin par la parution au JO de ce jour du décret n°2022-840 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire qui prévoit que le Ministre de l'Agriculture dispose de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans le domaine de la police unique chargée des contrôles de sécurité alimentaire. L'ensemble des agent-es de la DGCCRF sont donc concernés et dès le 2 juin 2022. Comment-est il possible que la SG de Bercy et la Directrice Générale de la CCRF n'aient pas évoqué ce décret qui était déjà signé à l'heure de la bilatérale ?

Cette décision va largement impacter le travail des agent-es CCRF dans les DD-ETS-PP chargés des contrôles en alimentaire et par répercussion celui des collègues du Service Commun des Laboratoires.

Encore une fois, un arbitrage pris sans débat public, sans consultation des organisations professionnelles et des usagers, sans prise en compte de l'avis des agent-es, mais aussi et surtout sans aucune justification sur le fond pour la protection des consommatrices et consommateurs.

Un choix politique pris sans préparation concernant sa mise en œuvre concrète, avec un périmètre flou, ce qui va entraîner une désorganisation complète des contrôles alimentaires qui va être préjudiciable aux consommateurs et consommatrices in fine.

Une décision de transfert prise comme une sanction par les agent-es de la DGCCRF puisqu'elle intervient alors qu'ils et elles se sont très fortement mobilisés dans la gestion des récentes crises sanitaires (pizzas Buitoni – chocolats Kinder), sans parler de la gestion de l'alerte sur l'oxyde d'éthylène (ETO) qui dure depuis 1 an et demi maintenant et les milliers de retraits de produits à gérer.

Pour rappel, le principal argument qui a inclus les agent-es CCRF dans le périmètre des DDI était la compétence commune avec la DGAL en matière de sécurité alimentaire. Si au final, la DGCCRF n'est plus en charge de ces missions, il faudra en tirer les conséquences...

Comme pour toutes les autres réorganisations, l'investissement des personnels dans la réalisation de leurs missions de service public et les compétences qu'ils et elles ont pu développer sont largement ignorés.

Ce regroupement est la première étape pour une externalisation vers le privé d'une grande partie des contrôles sanitaires et de sécurité alimentaire. Les propos tenus au MAA par le Directeur Général de l'alimentation évoquent déjà une délégation des prélèvements Plan de Surveillance / Plan de Contrôle. La phase suivante sera l'externalisation des contrôles au stade de la remise directe au consommateur ; restauration, boucheries, boulangeries, hyper et supermarchés...

C'est parce que nous sommes attaché-es à un service public efficace, de qualité, au service de nos concitoyen-nes que nous alertons et demandons l'abandon de ce projet.

Solidaires FP se refuse à accepter la fatalité face aux scandales sanitaires comme face à la casse du service public, et continuera à placer l'intérêt général au-dessus des profits et préoccupations personnelles (pouvoir et carrière) de quelques un·e·s...